

## **Appel à candidatures pour le renouvellement du Conseil Scientifique Territorial du Patrimoine Naturel (CSTPN) de Saint-Pierre et Miquelon - Mandat 2026-2031**

L'État et la Collectivité Territoriale lancent un appel à candidatures d'expert.es scientifiques et de spécialistes issus de la recherche, de l'enseignement, de la gestion et de la restauration d'espaces naturels ainsi qu'en matière de connaissance, de veille et d'observation de la biodiversité, afin de renouveler les membres du CSTPN de Saint-Pierre et Miquelon, conformément au dernier arrêté de composition.

Le CSTPN de Saint-Pierre et Miquelon est institué dans sa composition actuelle par arrêté préfectoral du 12 avril 2021. Son secrétariat est assuré par la Direction Territoriale de l'Alimentation et de la Mer (DTAM 975).

Ce comité peut réunir jusqu'à 20 experts, reconnus pour leurs travaux, leurs connaissances scientifiques ou techniques dans les domaines des sciences du vivant et du patrimoine naturel.

### **Compétences recherchées**

Il est recherché des experts dans les domaines suivants (sans être limitatif), au vu des besoins en connaissance liées aux missions d'inventaire et de conservation du patrimoine naturel sur l'archipel :

- Écologie des milieux, des habitats, et du paysage : fonctionnement et services écosystémiques, continuités écologiques ;
- Adaptation climatique des milieux et des habitats terrestres, aquatiques, littoraux et marins, notamment les milieux forestiers, humides, agricoles, montagnards, pélagique et benthique ;
- Sciences humaines et sociales en lien avec le milieu naturel, dont interactions entre activités humaines et biodiversité : ethnobiologie, ethnologie, sociologie, anthropologie, psychologie sociale, droit de l'environnement, rural et forestier, économie ;
- Conservation, gestion, restauration et renaturation des espaces naturels et anthropisés ;
- Sciences politiques de l'action publique et environnementale, de la stratégie, de la gestion d'espaces naturels ;
- Biologie et gestion des populations d'espèces, en particulier les espèces exotiques envahissantes déjà identifiées sur l'archipel ;
- Santé et biodiversité, épidémiologie animale et végétale, écotoxicologie ;
- Pédologie, géologie, géomorphologie, hydrologie, hydrogéomorphologie ;

- Expertise naturaliste dans une ou plusieurs disciplines comme : mammalogie, ornithologie, herpétologie, ichtyologie, arthropologie, entomologie, malacologie, botanique, mycologie, bryologie, algologie, phytosociologie... ;
- Gestion de bases de données, statistiques, taxonomie et systématique, et productions d'indicateurs de suivis écologiques ;
- Médiation scientifique et sensibilisation du public

## Candidature

Les candidatures devront être transmises au plus tard **le 30 avril 2026**, par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

[uaeb.saaeb.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:uaeb.saaeb.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr)

Tout dossier de candidature comprendra obligatoirement les pièces suivantes :

1. une lettre de motivation listant les compétences principales et décrivant la motivation (2 pages au maximum) ;
2. un CV détaillé présentant les diplômes, expériences professionnelles ou autres activités en lien avec la thématique ainsi que, le cas échéant, les publications principales sur le sujet (liste des publications distinguant publications scientifiques dans des revues à comité de lecture, autres publications scientifiques, publications de transfert, ouvrages, rapports techniques, notes de synthèse, etc.).

Ce CV fera apparaître la liste des liens d'intérêts de toute nature que le-a candidat-e a ou a eus pendant les cinq années précédentes, avec des entreprises, établissements ou organismes dont les activités, les techniques ou les produits sont susceptibles d'avoir une incidence sur la biodiversité ainsi qu'avec des sociétés ou organismes de conseil intervenant dans les secteurs de la compétence du conseil et susceptibles d'orienter le jugement.

Une candidature au CSTPN de Saint-Pierre et Miquelon implique l'acceptation des principes déontologiques ainsi que les différentes modalités de fonctionnement propres à cet organe.

Ces règles de déontologie applicables au conseil et à ses membres garantissent le respect des obligations de secret professionnel, de réserve et d'indépendance. Elles visent également à éviter le conflit d'intérêts pouvant naître d'une situation dans laquelle les liens directs ou indirects d'un membre du conseil seraient susceptibles d'influencer l'exercice impartial et objectif de l'expertise confiée.

En cas de conflit d'intérêts en lien avec un sujet traité, un membre ne peut prendre part aux délibérations ou rapporter. A la demande d'un membre, le président ou la présidente du CSTPN, peut cependant l'autoriser à participer aux débats préalables sans assister et participer aux votes, ni à leur préparation.

## **Procédure de sélection**

Le comité de sélection sera constitué de la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon, du Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon, et de la DTAM 975, afin d'examiner les candidatures au regard des compétences des candidats et de l'analyse de leurs liens d'intérêts.

La liste définitive des membres sera validée par le président de la Collectivité Territoriale et par le préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, et transmise pour information au Muséum National d'Histoire Naturelle, chargé de l'inventaire et de la conservation du patrimoine naturel au niveau national. Les candidats sélectionnés seront notifiés dans les plus brefs délais pour confirmer leur engagement par la signature de la charte de déontologie.

Les candidatures retenues concourront :

- à une représentation équilibrée des femmes et des hommes ;
- à une représentation pertinente et équilibrée des sciences du vivant, du patrimoine naturel et des sciences humaines et sociales.

La DTAM 975 organisera ensuite la première réunion du nouveau CSTPN, lors de laquelle un.e nouveau.elle président.e sera élu.e et le règlement intérieur adopté.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat du CSTPN de Saint-Pierre et Miquelon à l'adresse suivante :

[uaeb.saaeb.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:uaeb.saaeb.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr)

Toutes les informations relatives au renouvellement du CSTPN de Saint-Pierre et Miquelon sont également disponibles dans le dossier en PDF associé.